

# PERMIS BATEAU DE PLAISANCE OPTION COTIERE

## OBJECTIFS

Le permis plaisance permet de conduire un bateau de plaisance d'une puissance motrice de plus de 4,5 kilowatts en mer et sur les lacs ou plans d'eaux fermés jusqu'à 6 milles d'un abri, soit environ 12 kilomètres.

Pour conduire un bateau de plaisance au-delà de ces distances, il faut posséder, en plus de l'option côtière, l'extension hauturière.

Le permis option côtière est également nécessaire pour piloter un véhicule nautique à moteur (VNM), comme une motonautique ou un scooter des mers.

En revanche, il n'est pas nécessaire pour piloter un voilier en mer.



### Durée

**5H00**

Partie théorique minimum

**3H30**

Partie pratique minimum



### Pré requis

Toute personne âgée d'au moins  
16 ans



### Public concerné

Tout public

## DEROULEMENT

### PARTIE THEORIQUE

L'épreuve théorique au épreuve du code pour le permis bateau option côtière consiste en une interrogation sur différents thèmes et règles de navigation en mer. Elle se déroule sous la forme d'un questionnaire à choix multiples (QCM). Les connaissances sont vérifiées lors d'un QCM électronique de 30 questions, où 5 erreurs sont admises.

Le candidat conserve le bénéfice de la réussite à l'option théorique pendant 18 mois.

L'examen se déroulera à la (D.D.T.M.) Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la région la plus proche.

Cet examen comporte 30 questions et un maximum de 5 fautes sont admises.

### PARTIE PRATIQUE

La partie pratique du permis plaisance doit obligatoirement être préparée dans un établissement de formation agréé.

La partie pratique consiste en une formation pratique.

Elle comporte un programme spécifique détaillé dans un livret d'apprentissage. Ce livret comporte un numéro personnel d'identification et est remis au candidat dès son inscription.

La formation pratique est validée par l'établissement de formation après un apprentissage individuel d'une durée d'au moins 3 heures et 30 minutes, dont 2 heures à la barre.

Le formateur valide chacun des acquis sur le livret d'apprentissage du candidat.

## METHODOLOGIE UTILISEE

La formation théorique est dispensée par l'établissement et les cours pratiques comportent une partie de théorie pure et une formation pratique. Durant votre formation, le livret du candidat Permis Plaisance vous permettra de jauger votre progression.

## MODALITES

### Pour l'inscription fournir :

La demande d'inscription à l'examen complétée et signée (à imprimer ci-dessous)

Le certificat d'aptitude physique de moins de 6 mois (à imprimer recto/verso ci-dessous)

2 photographies d'identité récentes en couleur

1 photocopie d'une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport, PAS de permis de conduire)

Des timbres fiscaux pour un montant de 38 € (droit d'inscription à l'examen)

Des timbres fiscaux pour un montant de 70 € (pour la délivrance du permis)

## RESULTATS

À l'issue de la formation pratique, l'établissement délivre une attestation de réussite. Cette attestation constitue un titre provisoire de conduite des bateaux de plaisance à moteur valable 1 mois, dans l'attente de la délivrance du permis plaisance définitif.

Le permis plaisance est ensuite délivré sur présentation des pièces justificatives par le préfet du département dans lequel le service instructeur de la demande de permis a son siège.

## ENCADREMENT PEDAGOGIQUE

Des professionnels de l'enseignement de la navigation diplômés et qualifiés.



Ne sont pas inclus les frais suivants :

Timbre fiscal pour l'inscription à l'examen d'un montant de 38 € ;

Timbre fiscal pour la délivrance du permis d'un montant de 70 € sauf si vous avez déjà le permis plaisance option eaux intérieures.

[www.furmazione.com](http://www.furmazione.com)

## Demande d'inscription à une option de base du permis de conduire des bateaux de plaisance à moteur

**Eaux maritimes :** option « côtière »   
**Eaux intérieures :** option « eaux intérieures »

Décret n° 2007-1167 du 2 août 2007 modifié - Arrêté du 28 septembre 2007 modifié

### Identification du demandeur

Madame  Monsieur

Nom de famille (suivi du nom d'usage s'il y a lieu) Prénoms (au complet dans l'ordre de l'état-civil)

Né(e) le  A

Nationalité

Adresse complète :

Numéro  Extension  Nom de la voie

Code postal  Localité  Pays

Téléphone  Courriel

Numéro du candidat(e)  (renseignement à fournir par l'établissement de formation)

### Composition du dossier d'inscription

- La présente demande complétée
  - Un timbre fiscal électronique de 38 € correspondant au droit d'inscription
  - Un timbre fiscal électronique de 70 € correspondant au droit de délivrance **(1)**
  - Une photocopie d'une pièce d'identité
  - Un certificat médical de moins 6 mois selon le modèle défini (arrêté du 18/9/2007, annexe VI)
  - Une photographie d'identité récente et en couleur **(2)**
  - Le cas échéant, l'original du ou des permis mer et/ou fluviaux déjà obtenus
- (1)** Pour les candidats déjà titulaires d'un permis maritime ou fluvial, seul le droit d'inscription est exigé  
**(2)** Les titulaires d'un permis délivré depuis moins de 10 ans en sont dispensés

Je soussigné(e), candidat(e), déclare sur l'honneur que les renseignements de la présente demande sont exacts

Fait à :

Le,

Signature